



## Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

### Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame / Monsieur

Prénoms et Nom : .....

Domicile du logeur (rue et N°) : .....

NPA et localité : .....

N° tél. : .....N° tél. portable : .....

E-mail : .....

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt)**

**de manière effective dans le logement ci-dessous :**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° : .....

NPA et localité : .....

Etage : .....Nombre de pièces : ..... si connu, n° EWID : .....

L'hébergement est-il  gratuit ou, au contraire,  payant ?

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le	N° tél. (fixe ou mobile)

Date : .....

Signature du logeur : ..... \*Signature du conjoint : .....

\*Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.

Annexes :

-copie du bail à loyer

- pièce d'identité du logeur :

- pièce d'identité du logeur vérifiée au guichet
- copie de pièce d'identité détruite après vérification